

**Note de présentation synthétique du  
BUDGET PRIMITIF 2020**

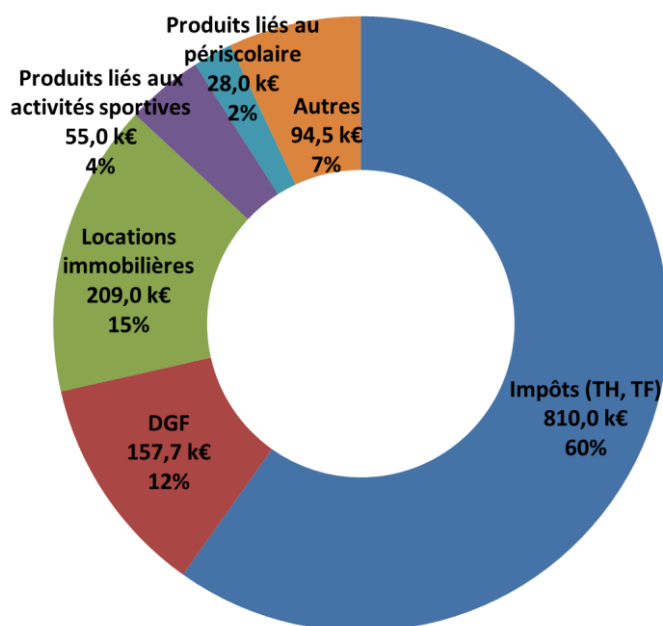
Les grandes masses du budget principal 2020 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles fonctionnement	1 658,4 k€	1 354,2 k€
Reprise du résultat N-1		304,3 k€
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 658,4 k€</b>	<b>1 658,4 k€</b>
Inscriptions nouvelles d'investissement	273,8 k€	391,4 k€
Restes à réaliser N-1	7,5 k€	0,0 k€
Déficit d'investissement N-1	110,0 k€	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>391,4 k€</b>	<b>391,4 k€</b>
<b>TOTAL BUDGET VILLE</b>	<b>2 049,8 k€</b>	<b>2 049,8 k€</b>

**1. La section de fonctionnement**

**1.1. Les recettes de fonctionnement**

	Voté 2019	CA 2019	BP 2020	% évol
Impôts (TH, TF)	760,0 k€	793,9 k€	810,0 k€	6,6%
Droits de mutation	35,0 k€	68,8 k€	17,5 k€	-50,0%
Autres impôts (électricité...)	23,0 k€	31,2 k€	25,0 k€	8,7%
DGF	162,0 k€	161,5 k€	157,7 k€	-2,7%
Produits liés aux activités sportives	103,0 k€	110,3 k€	55,0 k€	-46,6%
Produits liés au périscolaire	45,0 k€	48,9 k€	28,0 k€	-37,8%
Locations immobilières	220,0 k€	223,2 k€	209,0 k€	-5,0%
Autres produits	101,7 k€	80,0 k€	52,0 k€	-48,9%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 449,7 k€</b>	<b>1 517,7 k€</b>	<b>1 354,2 k€</b>	<b>-6,6%</b>



Les impôts directs représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la commune. Les taux d'imposition 2020 restent constants.

La DGF diminue légèrement par rapport à 2019.

Le budget communal est aussi alimenté par les revenus des locatifs (sociaux et commerciaux). Ces revenus pèsent d'ailleurs 15% dans le panier des recettes de fonctionnement, soit un poids stable au CA 2019.

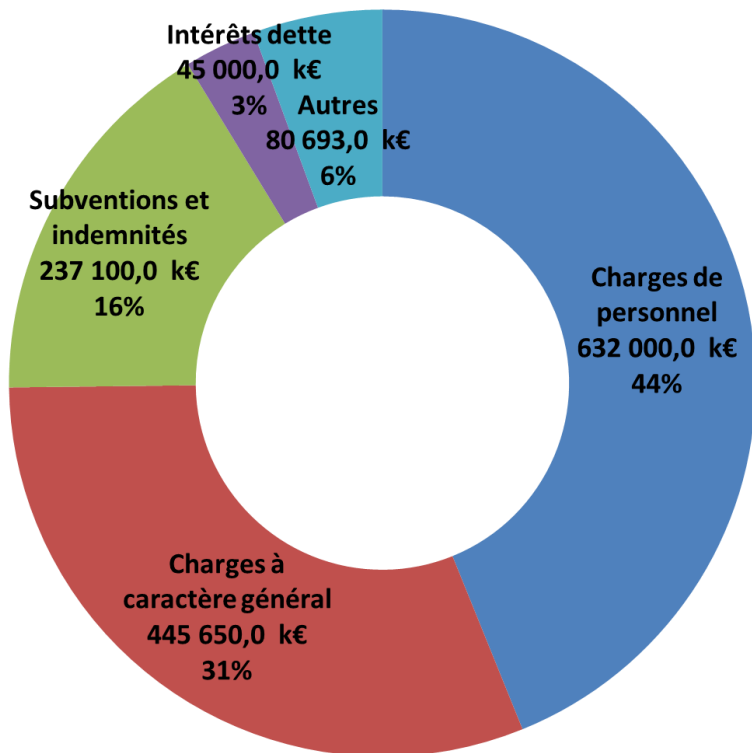
Les produits liés aux activités sportives sont inscrits au regard des réalisations 2019 mais aussi en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire du COVID 19. Ce montant a été très largement minoré pour 2020.

Les produits liés au périscolaire sont stables depuis 2017 mais ont été aussi minoré pour 2020 pour les mêmes raisons.

Les autres produits sont composés des redevances pour stationnement, par les remboursements maladie, par des subventions ou encore du FCTVA de fonctionnement.

## 1.2. Les dépenses de fonctionnement

	Voté 2019	CA 2019	BP 2020	% évol
Charges de personnel	632,0 k€	578,9 k€	632,0 k€	0,0%
Charges à caractère général	445,5 k€	326,0 k€	445,7 k€	0,0%
Autres charges de fonctionnement	233,9 k€	225,4 k€	237,1 k€	1,4%
Charges d'intérêt de la dette	45,0 k€	39,2 k€	45,0 k€	0,0%
Charges exceptionnelles	0,4 k€	0,4 k€	14,0 k€	-
Atténuation de produit	67,3 k€	64,9 k€	66,7 k€	-0,9%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 424,1 k€</b>	<b>1 235,0 k€</b>	<b>1 440,4 k€</b>	<b>1,2%</b>



Les charges de personnel sont stables par rapport au voté 2019. La maîtrise de ce poste de dépenses est indispensable, au regard de son poids dans les dépenses de fonctionnement (44%).

Les charges à caractère général (prestations de services, fournitures, fluides...) sont stables par rapport au voté 2019.

Ces inscriptions prennent en compte les réalisations déjà effectuées sur l'entretien des bâtiments et voiries qui sont plus significatives par rapport au réalisé 2019.

Le budget 2020 prévoit également des crédits plus importants pour faire face aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19.

La maîtrise de ce deuxième poste de dépenses est lui aussi indispensable.

Les participations extérieures sont pratiquement stables par rapport à 2019 (+ 1,4%).

La charge des intérêts sont également constantes par rapport au voté 2019.

Les charges exceptionnelles prévoient principalement l'annulation de titres sur exercice antérieur et une provision de condamnation (10 k€). Des crédits nécessaires sur ce chapitre pour toute régularisation éventuelle.

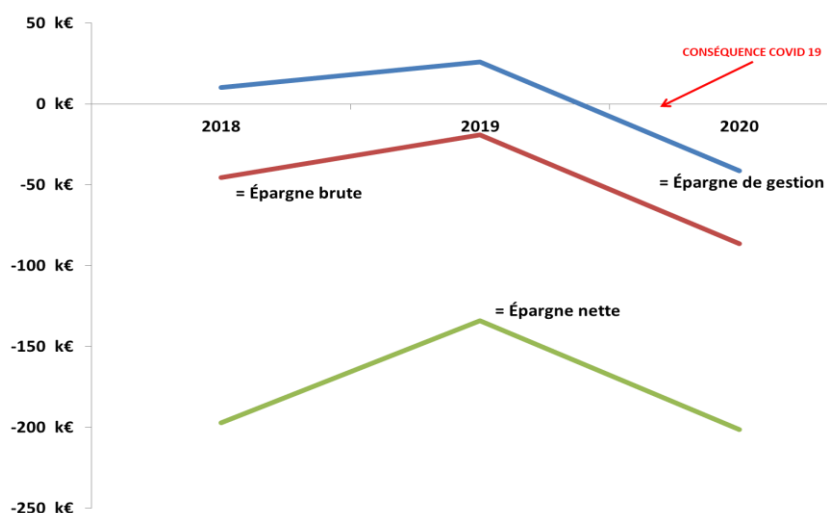
Il y a donc une recherche d'optimisation de la dépense publique avec des efforts quotidiens des services afin de revenir à une situation budgétaire stabilisée.

### 1.3. Les soldes intermédiaires de gestion

	BP 2018	BP 2019	BP 2020
+ Produits de gestion courante	1 410 k€	1 382 k€	1 354 k€
- Charges de gestion courante	1 400 k€	1 356 k€	1 395 k€
<b>= Épargne de gestion</b>	<b>10 k€</b>	<b>26 k€</b>	<b>-41 k€</b>

- Charges financières	56 k€	45 k€	45 k€
<b>= Épargne brute</b>	<b>-45 k€</b>	<b>-19 k€</b>	<b>-86 k€</b>

- Remboursement capital de la dette	152 k€	115 k€	115 k€
<b>= Épargne nette</b>	<b>-197 k€</b>	<b>-134 k€</b>	<b>-201 k€</b>



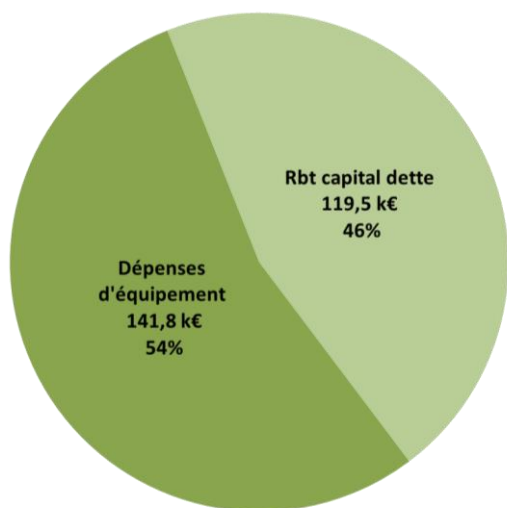
Les soldes intermédiaires de gestion permettent de faire ressortir la capacité budgétaire de la commune à réaliser des investissements.

On note une dégradation des épargnes à partir 2020. Face à la crise sanitaire du COVID 19, la commune a dû faire face à des dépenses de gestion courantes plus importante qu'en 2019. Elle devra être rigoureuse dans sa gestion.

## 2. La section d'investissement

### 2.1. Les dépenses d'investissement

	RAR 2019	BP 2020	TOTAL
Dépenses d'équipement	7,5 k€	134,3 k€	141,8 k€
Rbt capital dette (dont caution)	0,0 k€	119,5 k€	119,5 k€
<b>TOTAL DEPENSES RELLES INV.</b>	<b>7,5 k€</b>	<b>253,8 k€</b>	<b>261,3 k€</b>



En 2020, la commune consacrera 54% de ses crédits d'investissement aux opérations d'équipement.

Parmi les dépenses d'équipement il y a la réfection du réseau électrique du tennis, le plan de maintenance des extincteurs et l'achat de matériaux de défense incendie sur l'ensemble des équipements publics.

## 2.2. Les recettes d'investissement

	RAR 2019	BP 2020	TOTAL
Affectation du résultat	-	117,5 k€	117,5 k€
Autres	-	15,5 k€	15,5 k€
Subventions et rbt TVA	-	20,3 k€	20,3 k€
Emprunt de financement	-	0,0 k€	0,0 k€
<b>TOTAL RECETTES RELLES INV.</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>153,4 k€</b>	<b>153,4 k€</b>

## 2.3. Le désendettement de la commune

La commune reste pénalisée par un stock de dette important pour sa strate. Il faut toutefois noter un désendettement de 106,5 k€ pour 2020.

	Montant initial	CRD au 01/01	CRD au 31/12
Emprunts ville	915,3 K€	433,7 K€	378,4 K€
Emprunts logement social	1 221,6 K€	981,6 K€	945,7 K€
Emprunts renégociés	380,8 K€	337,1 K€	321,8 K€
<b>TOTAL</b>	<b>2 517,6 K€</b>	<b>1 752,4 K€</b>	<b>1 645,9 K€</b>

Afin de poursuivre son désendettement, la commune n'inscrira pas de nouvel emprunt pour financer ses opérations d'équipement.